



Communication au sein d'une multi co-propriété

Par **alma31**, le **25/04/2013** à **08:53**

Bonjour,

Je suis président d'une association syndicale libre d'un lotissement de 15 maisons individuelles comportant des parties communes mais aussi comportant 4 immeubles organisés chacun en syndic professionnel(1) ou libre (3).

Les parties communes (espaces verts, voirie..) du lotissement concernent également les co-propriétés d'immeubles.

Pour convoquer les co-propriétaires du lotissement a mon AG je m'adresse a chaque responsable de syndic ainsi qu'a chaque co-propriétaire de maison individuelle.

Or les Syndics libres me reprochent de ne pas m'adresser a chaque co-propriétaire d'immeubles...! Alors que le syndic professionnel gérant 1 des 4 immeubles me demande de m'adresser uniquement à lui.

Bref pouvez vous m'éclairer sur le bien fondé de ma méthode. Suis-je dans mon droit lorsque je m'adresse uniquement aux responsables de syndic libre ou professionnel.

Merci de vos réponses.